بِسمِ اللهِ الرَّحمنِ الرَّحِيم

*Je commence en citant le nom de Allah* – Dieu –,
*Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l'au-delà –,*
*Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –*

الحَمدُ للهِ رَبِّ العَالَمِين

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,*

والصَّلاةُ والسَّلامُ عَلى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللهِ

*et que soient accordés à notre maître Mouhammad, le Messager de Allah, davantage d'honneur et d'élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle.*

# Khoutbah n°1415

Le vendredi 6 novembre 2026 correspondant au 26 *joumada l-'oula* 1448 de l'Hégire

# *Les Bienfaits de Allah apparents et non-apparents*

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمّد رسول الله يا أيّها الذين آمنوا اتّقوا الله

***Al-hamdou lil-Lahi*[1] *was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;***
***ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à *Allah* le Seigneur des mondes, Il nous a fait grâce de cette religion, Il nous a inspiré la foi en Lui et la certitude, Il nous a fait grâce de la bonne santé, de l'argent et des enfants. Nous le remercions *ta^ala* pour Ses bienfaits et nous utilisons Ses bienfaits pour le remercier. Nous demandons à *Allah* qu'Il nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvais actes. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah* Lui Seul, Il n'a pas d'associé, *Al-Awwal* – Celui Qui n'a pas de début à Son existence –, *Ad-Da'im* – Celui qui n'a pas de fin à Son existence –, *Adh-Dhahir* – Celui dont toute chose indique l'existence –, *Al-Batin* – Celui Qui est impossible à imaginer –, Il existe de toute éternité avant le temps et avant l'endroit, Il a créé l'endroit et a fait s'écouler le temps, Il est Celui Qui ne change pas, Il existe sans endroit et Il n'est pas sujet au temps.

Et je témoigne que notre maître *Mouhammad*, notre éminence, notre guide et notre modèle, celui qui est une source de joie pour nous, *Mouhammad*, est l'esclave de *Allah* et Son messager, Son élu et Son bien-aimé, celui qui veillait la nuit par remerciement envers son Seigneur pour

[1] Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

les bienfaits qu'Il lui a accordés et dispensés. Alors que *Allah* lui a pardonné tout [petit] péché qu'il aurait pu faire, passé ou à venir, il est celui qui a dit ﷺ :

(( أفلا أكونُ عَبدًا شَكورًا ))

(*'afala 'akounou ^abdan chakoura*) ce qui signifie : « ***Ne serais-je donc pas un esclave qui remercie*** [parfaitement son Seigneur] ***!?*** »

Que *Allah* élève davantage en degrés notre maître *Mouhammad*, le Prophète qui ne lisait pas et n'écrivait pas, ainsi que tous ses frères prophètes et envoyés et qu'Il les apaise quant au sort de leurs communautés.

Après cette introduction, je vous recommande, ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy Al-Qadir*, de persévérer sur la religion éminente qu'Il agrée et d'œuvrer conformément au ***Qour'an*** honoré et à la *Sounnah* du Prophète, que lui soient destinées les meilleures invocations d'élévation en degré et les demandes de préservation de sa communauté les plus complètes.

*Allah ta^ala* dit dans le ***Qour'an*** honoré :

﴿ وَإِن تَعُدُّواْ نِعْمَةَ اللهِ لَا تُحْصُوهَا إِنَّ اللهَ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨﴾ ﴾

(*wa'in ta^ouddou ni^mata l-Lahi la touhsouha 'inna l-Laha laghafouroun Rahim*) [sourate *An-Nahl* verset 18] ce qui signifie : « **Et si vous cherchiez à dénombrer les bienfaits de *Allah*, vous ne pourriez pas les énumérer ; certes *Allah* accorde le pardon, Il est miséricordieux**. »

Il convient, chers frères de foi, que nous remerciions *Allah* pour les bienfaits dont Il nous a fait grâce et dont nul autre que Lui ne sait le nombre.

Ces bienfaits, esclaves de *Allah*, sont de deux sortes : les bienfaits apparents et les bienfaits non-apparents, tout comme *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَأَسْبَغَ عَلَيْكُمْ نِعَمَهُ ظَاهِرَةً وَبَاطِنَةً ﴿٢٠﴾ ﴾

(*wa'asbagha ^alaykoum ni^amahou dhahiratan wabatinatan*) [sourate *Louqman* verset 20] ce qui signifie : « **Il vous a amplement accordé Ses bienfaits, apparents et non-apparents.** »

Il est parvenu d'un des savants qu'il a expliqué ce verset en disant que les bienfaits apparents sont ceux que l'on voit de ses yeux chez les gens, comme la richesse, le pouvoir, la beauté, l'accomplissement des actes de bien. Et les bienfaits non-apparents sont les bienfaits que l'on trouve en soi-même, comme la connaissance de *Allah ta^ala*, la certitude en Son existence, mais aussi toutes les épreuves que *Allah ta^ala* repousse de Ses esclaves.

Parmi les bienfaits de la première catégorie – ceux qui sont apparents –, il y a la bonne santé… la descendance… l'argent… l'honneur… mais aussi les fleuves… la pluie… les récoltes… le bétail… l'eau fraîche… et bien d'autres choses. Il est un devoir, pour celui qui est responsable, de remercier *Allah* pour ces bienfaits. Le remerciement de *Allah*, chers frères de foi, a lieu en s'abstenant d'utiliser les bienfaits de *Allah* dans la désobéissance à *Allah* et en s'abstenant de mécroire en Lui et en Ses Messagers. Quelqu'un qui s'acquitte du remerciement de cette manière-là, c'est un esclave qui remercie son Seigneur. Quant à celui qui remercie *Allah* par sa langue mille fois, mais qui utilise

les bienfaits de *Allah* dans la désobéissance à *Allah*, il n'aura pas remercié son Seigneur comme il se doit.

Sachez qu'au Jour du jugement, nous serons interrogés. Il est rapporté dans le *hadith* de *Abou Barzah Al-'Aslamiyy* que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

(( لا تَزُولُ قَدَمَا عَبْدٍ يَوْمَ القِيامَةِ حَتَّى يُسْــأَلَ عَنْ عُمُرِهِ فِيمَ أَفْناهُ وعَنْ عِلْمِهِ فِيمَ فَعَلَ وعَنْ مالِهِ مِنْ أَيْنَ اكْتَسَبَهُ وفِيمَ أَنْفَقَهُ وعَنْ جِسْمِهِ فِيمَ أَبْلاهُ ))

(*la tazoulou qadama ^abdin yawma l-qiyamati hatta yous'ala ^an ^oumourihi fima 'afnah wa^an ^ilmihi fima fa^al wa^an malihi min 'ayna ktasabahou wafima 'anfaqah wa^an jismihi fima 'ablah*) [rapporté par *At-Tirmidhiyy* dans ses *Sounan*, qui l'a jugé *sahih*] ce qui signifie : « ***L'esclave ne quittera pas sa position au Jour du jugement avant d'avoir été interrogé à propos de sa vie, à quoi il l'a passée ; à propos de sa science, ce qu'il en a fait ; à propos de son argent, d'où il l'a acquis et dans quoi il l'a dépensé ; à propos de son corps, en quoi il l'a utilisé.*** »

D'après *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

(( أوّلُ ما يُحاسَبُ به العبدُ يَومَ القِيامةِ أن يُقالَ لهُ ألَمْ أصِحَّ لكَ جِسْمَكَ وأرْوِكَ مِنَ الماءِ البارِدِ ))

(*'awwalou ma youhasabou bihi l-^abdou yawma l-qiyamati 'an youqala lahou 'alam 'asihha laka jismak, wa'arwika mina l-ma'i l-barid*) [rapporté par *Al-Hakim* dans *Al-Moustadrak*, qui l'a jugé *sahih*] ce qui signifie : « ***La première des choses à propos de laquelle l'esclave sera interrogé au Jour du jugement, c'est qu'il lui sera dit : N'est-ce pas que Je t'ai donné un corps en bonne santé !? N'est-ce pas que Je t'ai donné de l'eau fraîche à boire !?*** »

Alors demande des comptes à ta personne, mon frère en Islam, et réfléchis bien si tu t'es acquitté du remerciement pour ces bienfaits comme il se doit.

Parmi les bienfaits non-apparents, chers frères de foi, il y a le bienfait éminent, auquel nul autre bienfait n'équivaut, à savoir la foi en *Allah* et ce qui s'en suit comme soumission à *Allah*, comme amour des vertueux, comme certitude, comme amour de la science et ce qui est de cet ordre.

La foi en *Allah* et en Son Messager, c'est le capital du musulman, c'est le plus éminent, le meilleur et le plus honorable des bienfaits qui soient accordés à un être humain.

Celui à qui le bas monde a été accordé mais à qui la foi ne l'a pas été, c'est comme si rien ne lui avait été accordé. Et celui à qui la foi a été accordée sans que rien de ce bas monde ne lui soit accordé, c'est comme s'il n'avait été privé de rien.

Ainsi, d'après *^Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud*, le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

(( إِنَّ اللهَ عَزَّ وَجَلَّ يُعْطِي الدُّنْيَا مَنْ يُحِبُّ وَمَنْ لَا يُحِبُّ وَلَا يُعْطِي الدِّينَ إِلَّا لِمَنْ يُحِبُّ ))

(*'inna l-Laha ^azza wajalla you^ti d-dounia man youhibb waman la youhibb wala you^ti d-din 'il-la liman 'ahabb*) [rapporté par l'*Imam Ahmad* dans son *Mousnad*] ce qui signifie : « ***Certes Allah ^azza wajall accorde le bas monde à qui Il agrée et à qui Il n'agrée pas, et Il n'accorde la religion de l'Islam qu'à quelqu'un qu'Il agrée.*** »

Et parmi les bienfaits qui sont une manifestation du bienfait de la foi et qui apparaissent à travers les organes de la personne, il y a l'accomplissement des devoirs et l'abandon des péchés et le rajout des actes surérogatoires.

Le bienfait de la foi est non-apparent mais son effet transparaît sur les organes et les membres.

La foi est une condition pour l'acceptation des bonnes œuvres. Ainsi d'après *ʿA'ichah*, que *Allah* l'agrée, elle a dit : « *J'ai dit : Ô Messager de Allah, Ibnou Joudʿan vivait dans la jahiliyyah, il entretenait les relations avec ses proches parents et donnait à manger aux pauvres, est-ce que cela lui sera profitable ?* » il a dit ﷺ :

(( لا يَنفَعُهُ إنّهُ لم يقُلْ يومًا رَبِّ اغفِرْ لي خطيئَتي يومَ الدين ))

(*la yanfaʿouhou ʿinnahou lam yaqoul yawman Rabbi ghfir li khatiʾati yawma d-din*) [rapporté par *Mouslim* dans son *Sahih*] ce qui signifie : « ***Cela ne lui sera pas profitable car il n'a jamais dit un jour : Seigneur pardonne-moi mon péché au Jour du jugement*** » c'est-à-dire qu'il n'est pas mort sur la foi, il n'avait pas connu *Allah taʿala* et n'avait pas cru à la résurrection après la mort.

Celui qui meurt sans être musulman viendra au Jour du jugement sans avoir aucune bonne action, car il n'a pas connu *Allah* et n'a pas cru en Lui.

Quant au musulman qui n'a pas remercié *Allah* pour Ses bienfaits et qui est mort en faisant partie des grands pécheurs, Il est sous la volonté de *Allah :* s'Il veut, Il le châtie et s'Il veut, Il lui pardonne.

Quant à celui à qui *Allah* a accordé la force de Lui obéir et qui a remercié *Allah* pour Ses bienfaits, apparents et non-apparents, en se soumettant à l'ordre de *Allah* de sorte à accomplir les devoirs, se garder des péchés et utiliser les bienfaits de *Allah* dans l'obéissance à son Seigneur, sa rétribution sera dans l'au-delà la félicité éternelle qui ne prendra jamais fin et ne s'interrompra jamais.

*Allah taʿala* dit :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ الصَّالِحَاتِ أُوْلَـٰٓئِكَ هُمْ خَيْرُ البَرِيَّةِ ۝٧ جَزَآؤُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ جَنَّاتُ عَدْنٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا الأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا رَضِىَ اللهُ عَنْهُمْ وَرَضُواْ عَنْهُ ذَلِكَ لِمَنْ خَشِىَ رَبَّهُ ۝٨ ﴾

(*ʿinna l-ladhina ʿamanou waʿamilou s-salihati ʿoulaʾika houm khayrou l-bariyyah jazaʾouhoum ʿinda Rabbihim jannatou ʿadnin tajri min tahtiha l-ʿanhar khalidina fiha ʿabada radiya l-Lahou ʿanhoum waradou ʿanh dhalika liman khachiya Rabbah*) [sourate *Al-Bayyinah* versets 7 et 8] ce qui signifie : « **Certes ceux qui ont été croyants et qui ont accompli les bonnes œuvres, ceux-là sont les meilleures des créatures ; leur rétribution de la part de leur Seigneur, ce sont des jardins de résidence éternelle, dans lesquels coulent des fleuves, ils y resteront éternellement, *Allah* les a agréés et ils se sont satisfaits de *Allah* ; ceci est réservé à ceux qui craignent leur Seigneur.** »

Ces gens-là seront les plus heureuses des créatures, car *Allah taʿala* les a agréés tout comme ils se sont satisfaits de Lui.

Or l'agrément de *Allah* est l'un de Ses attributs, ce n'est pas comme l'agrément d'une des créatures. L'agrément de *Allah* signifie la volonté de faire grâce et d'accorder des bienfaits.

Quant à la satisfaction des esclaves de leur Seigneur, cela signifie qu'ils ont cru en Lui, ils se sont soumis à Sa prédestination, ils ont abandonné toute objection contre Lui dans quoi que ce soit qui puisse leur arriver, ils ont au contraire patienté, en accomplissant les devoirs, en abandonnant les péchés, ils se sont abstenus d'utiliser les bienfaits de *Allah* dans Sa désobéissance, ils ont patienté face aux épreuves qu'ils ont subies, et leur rétribution est que *Allah* les a agréés ! Bonheur à eux ! bonheur à eux !

Nous demandons à *Allah* qu'Il nous accorde une fin heureuse, qu'Il nous accorde de gagner le Paradis, d'être préservé de l'enfer et de venir à Son jugement alors qu'Il nous agrée.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

**Second Discours[2] :**

الحمد لله والصلاة والسَّلام على سيّدنا محمّد رسول الله

يا أيّها الذين آمنوا اتّقوا الله اللّٰهُمَّ اغفِرْ للمؤمنين والمؤمنات

***Al-hamdou lil-Lah was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;***
***ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***
***Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.***

La louange est à *Allah*. Nous Le louons, nous recherchons Son aide. Que les honneurs de la part de mon Seigneur et l'apaisement quant au sort de sa communauté soient accordés à notre maître *Mouhammad*, ainsi qu'à sa famille et à ses compagnons bons et purs.

Sachez, chers frères de foi, que celui qui remercie *Allah* pour Ses grâces comme il se doit entrera au Paradis. Les gens du Paradis ne sont pas tous du même degré, ainsi il y a au Paradis les prophètes, les saints et les pieux, et les musulmans désobéissants entreront également au Paradis, même si certains d'entre eux seront châtiés auparavant pendant un certain temps en enfer, mais leur demeure finale après cela sera le Paradis.

La félicité du Paradis sera de différents degrés, chacun selon son cas. Ainsi, il y a au Paradis une félicité générale qui est obtenu par tout un chacun, à savoir qu'ils seront heureux, ils ne seront jamais malheureux… ils seront vivants, ils ne mourront jamais… ils seront en bonne santé, ils ne seront jamais malades… ils seront jeunes, ils ne vieilliront jamais... Parmi ces félicités, il y a également quatre fleuves : un fleuve de lait qui ne pourrit pas, un fleuve d'eau qui ne s'altère pas, un fleuve de *khamr* qui ne fait pas perdre la raison et ne provoque aucune migraine et un fleuve de miel pur.

Il y a également une félicité spécifique qui sera obtenue par les vertueux, à savoir ceux qui ont accompli les devoirs dans leur totalité et qui ont évité les interdits dans leur totalité. Preuve en est le *hadith* que *Abou Hourayrah*, que *Allah* l'agrée, rapporte de celui qui est véridique et auquel n'a été révélé que la vérité ﷺ, d'après ce qu'il rapporte de son Seigneur *ta^ala* qui a dit :

أَعْدَدْتُ لِعِبادِيَ الصّالِحِينَ مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ وَلَا خَطَرَ عَلَى قَلْبِ بَشَرٍ[3] اهـ

[2] Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

[3] رواه البخاري في صحيحه.

(*‘aˆdadtou liˆibadiya s-salihin ma la ˆaynoun ra’at wala ‘oudhounoun samiˆat wala khatara ˆala qalbi bachar*) [rapporté par *Al-Boukhariyy* dans son *Sahih*] ce qui signifie : « ***J’ai réservé pour Mes esclaves vertueux ce qu’aucun œil n’a vu, aucune oreille n’a entendu et qui n’a pas même effleuré l’imagination d’un être humain.*** »

*Abou Hourayrah* a dit : « *Récitez si vous voulez la parole de Allah :*

﴿ فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَاءً بِمَا كَانُواْ يَعْمَلُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

(*fala ta^lamou nafsoun ma ‘oukhfiya lahoum min qourrati ‘aˆyounin jaza’an bima kanou yaˆmaloun*) [sourate *As-Sajdah* verset 17] ce qui signifie : « **Aucune personne ne sait ce qui leur a été réservé comme réjouissance en rétribution de ce qu’ils avaient accompli.** »